

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1888.

Budget des Dotations pour l'exercice 1889 (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (²), PAR M. VERCRUYSE.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1889 présente une augmentation de 135,925 francs sur celui de l'exercice précédent, à raison, d'une part, d'un supplément réglementaire de l'allocation prévue pour la Cour des comptes, et, d'autre part, de la majoration qui résulte de la durée plus longue de la session parlementaire.

L'un de ces deux accroissements s'explique de lui-même et n'a pas besoin de justification. Le second, paraît-il, est insuffisant encore et amènera une proposition lors de la discussion spéciale du Budget de la Chambre.

A part cette observation, le Budget a été approuvé par toutes les sections, et votre section centrale a l'honneur de vous en proposer unanimement l'adoption.

Le Rapporteur,
A. VERCRUYSE.

Le Président,
P. TACK.

(¹) Budget, n° 100, III (session de 1887-1888).

(²) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. POWIS DE TENBOSSCHE, LÉON VISART, CARLIER, DE MÉRODE, DECLERCQ et VERCRUYSE.